

**ARRETE DAJI/2021/SIGNATURE/N° 067**  
**Portant délégation de signature**

à

**Monsieur Mossadek TALBY**  
**Vice-Président délégué en charge de la formation**  
**doctorale**  
**Directeur du Collège Doctoral d'Aix Marseille**

**Le Président d'Aix-Marseille Université**

- Vu** le Code de l'Éducation,
- Vu** le Code de la Commande Publique,
- Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2016/07/19-11 du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2020/01/06-1 du 6 janvier 2020, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu** l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat (NOR : MENS1611139A), notamment son article 6,
- Vu** l'arrêté DAJI/2015/Nomination/n°07 portant nomination de Monsieur Mossadek TALBY à la Direction du Collège Doctoral d'Aix-Marseille,
- Vu** le règlement intérieur du Collège Doctoral,
- Vu** la désignation de Monsieur Mossadek TALBY en qualité de Vice-Président délégué en charge de la Formation Doctorale,

**ARRETE**

**Article 1**

Délégation de signature est consentie à **Monsieur Mossadek TALBY, Vice-Président délégué en charge de la formation doctorale**, à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, et pour les sujets relevant de la Direction de la Formation Doctorale d'Aix-Marseille Université, les actes qui suivent :

**Chapitre I**  
**Affaires financières**

**Article 2**

**Monsieur Mossadek TALBY, Vice-Président délégué en charge de la formation doctorale**, reçoit délégation de signature pour signer, au nom et pour le compte du Président de l'Université, les dépenses et les recettes de la Direction de la Formation Doctorale, ordonnées sur la ligne budgétaire de l'établissement suivante :

- CF 9800DFDO

Cette délégation emporte autorisation de signature des ordres de mission des personnels rattachés à ladite Direction ainsi que les états liquidatifs desdites missions.  
Il atteste du service fait.

## **Chapitre II Gestion des personnels**

### **Article 3**

La délégation de signature en matière de gestion des personnels affectés à la Direction de la Formation Doctorale porte sur les actes concernant :

- l'organisation du service des vacances,
- les demandes de congés des personnels,
- les procès-verbaux d'installation des personnels.

## **Chapitre III Etudes Doctorales**

### **Article 4**

**Monsieur Mossadek TALBY, Vice-Président délégué en charge de la formation doctorale,** reçoit délégation à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, les actes relatifs aux études doctorales qui suivent :

- autorisations d'inscription en doctorat avec dispense de Master 2,
- inscriptions dérogatoires en doctorat,
- autorisations de soutenance de thèse,
- nominations des rapporteurs,
- compositions des jurys,
- convocations des jurys et du doctorant,
- conventions de cotutelle internationale de thèse,
- conventions de co-direction de thèse,
- conventions de co-direction internationale de thèse,
- courriers de désignation et de demande de rapport adressés aux rapporteurs,
- courriers d'information et de convocation adressés au candidat,
- courriers de convocation adressés aux membres du jury,
- toutes correspondances liées aux procédures relatives aux thèses de doctorat,
- inscriptions dérogatoires en 5<sup>ème</sup> année de thèse et au-delà,
- dispenses d'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) pour un rapporteur de thèse de doctorat,
- modifications d'éléments de thèse (Directeur, co-directeur, sujet de thèse, laboratoire de rattachement).

## **Chapitre IV Etudes et Vie Universitaire**

### **Article 5**

**Monsieur Mossadek TALBY, Vice-Président délégué en charge de la formation doctorale** reçoit délégation en matière d'études et de vie universitaire pour signer les actes qui suivent :

- conventions individuelles de séjour des doctorants inscrits dans un établissement français et accueillis au sein du Collège doctoral/ Direction de la formation doctorale,
- conventions individuelles de séjour des autres doctorants accueillis au sein du Collège doctoral/ Direction de la formation doctorale,
- conventions d'accueils ponctuels de doctorants d'AMU au sein d'autres établissements sans contrepartie financière.

## **Chapitre V Relations Internationales**

### **Article 6**

La délégation de signature consentie à **Monsieur Mossadek TALBY**, dans le domaine des Relations Internationales, porte sur les actes suivants :

- conventions de cotutelles internationales de thèse,
- conventions de co-direction internationale de thèse.

**Chapitre VI**  
**En cas d'absence ou d'empêchement**

**Article 7**

**En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mossadek TALBY, Vice-Président délégué en charge de la formation doctorale, Monsieur Bertrand CAILLÉ, Directeur administratif de la Direction de la Formation Doctorale, reçoit délégation de signature à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, les actes mentionnés aux articles 2 et 3.**

**Chapitre VII**  
**Dispositions générales**

**Article 8**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire. Elles abrogent tout arrêté de délégation de signature au bénéfice du même délégataire.

Le présent arrêté abroge l'arrêté précédent n°2020.025 en date du 6 janvier 2020.

**Article 9**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente dans les locaux affectés de la Direction de la Formation Doctorale en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers. Il est publié sur le site internet d'Aix-Marseille Université.

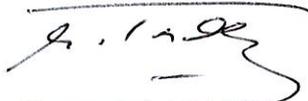
**Article 10**

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 3 janvier 2022

Vu et pris connaissance, le *20/01/2022*

Le(s) délégataire(s)



**Mossadek TALBY**  
Vice-Président délégué en charge de la  
Formation doctorale



**Bertrand CAILLÉ**  
Directeur administratif de la Direction  
de la Formation Doctorale

Le délégant



**Eric BERTON**  
Président d'Aix-Marseille Université

